

Revendications DP de septembre 2012 posées par

Mrs Gilles François, Laurent Tonnelier, Jérôme Laurencig, Sébastien Dervaux, Marc Tinant et Philippe Lemaire : représentants UNSA



CONGES 2012: (remarque)

Pendant la période des congés au niveau de la maintenance ferreux, le ¼ heure de douche a été remis en question par la maîtrise, sans la solidarité du personnel, celui-ci aurait été supprimé, ce n'est pas en agissant de cette façon que vous trouverez des volontaires, ni remotiver le personnel.

Réponse de la Direction:

Les Ru ont toute la latitude nécessaire pour autoriser un « bon de douche » si ils estiment que les travaux réalisés sont source de salissures plus qu'à la normale.

IRRITANT SOCIAL:

Attention ça ressemble à du harcèlement, lorsque les gestionnaires de carrière convoque le personnel ayant des problèmes de santé en les menaçants de perdre leur emploi sans tenir compte de leur état de santé et sans savoir si ils vont subir une opération, vous mettez le personnel en danger.

Réponse de la Direction:

votre remarque a été très prise en compte et le nécessaire sera fait pour élucider ce dysfonctionnement car cela ne respecte pas la charte éthique.

Droit du salarié :

Quel sont les règles pour un opérateur qui souhaite rencontrer un représentant syndical pendant ses heures de travail (hors poses) ?

Réponse de la Direction:

le salarié a toute la liberté de contacter un représentant syndical à partir du moment où il ne perturbe pas l'activité de son service et après une autorisation d'absence de sa hiérarchie.

Fusion ferreux :

Les dimanches soir travaillés vont-ils être supprimés ?

Réponse de la Direction:

L'organisation des phases de démarrage et d'arrêt des installations, comme les arrêts techniques ne sont pas immuables, en fonction :

du temps de moulage nécessaire par semaine (Fonction des demandes clients),

des opérations définies qu'il faut réaliser (GAD, GAM, GIN, etc...),

de l'organisation associée (Fab, Maintenance, réfractaires, etc...),

du délai de préparation de la Fonte (Dépend des moyens disponibles, actuellement des fours à arc + Fours à induction).

Nous pourrions être amenés à revoir l'organisation de début de semaine, mais compte tenu de la situation actuelle sur les 4 points cités cette question n'est pas à l'ordre du jour.

Fusion Ferreux :

Quel est le délai pour la REE du chemin de roulement des transgerbeurs ? (risque accident)

Réponse de la Direction:

: La mise en place de ce chemin de roulement sur tôles larmées fin 2011 a permis de faciliter grandement le déplacement des transgerbeurs. Les solutions techniques retenues apportent satisfaction devant les fours 5, 6, 7 et 8. Nous étudions actuellement (MSTG et Fab) une solution de remplacement, dans ce cadre une zone test de quelques m² devant le stand d'addition sera réalisée sans doute du carrelage de fonte. En fonction du résultat nous pourrions alors engager la remise en état progressive des parties déformées.

Ligne DW :

La ligne DW bat des records de production, nous félicitons tous les salariés.

Mais encore des mensonges, pendant toutes les pauses la production continue, fini les pauses managées.

Nous ne savions pas qu'il y avait une nouvelle organisation de travail.

Réponse de la Direction:

L'agenda d'exploitation sur la Ligne DW se décompose de la manière suivante en prenant l'exemple de l'équipe du matin (mais c'est identique pour l'équipe d'après midi et de nuit) :

05h00 à 07h00 = production

07h00 à 07h20 = pause des opérateurs. Les moniteurs et les CI sont sur la ligne à réaliser des tâches fréquentielles

07h20 à 09h15 = production

09h15 à 09h40 = pause des opérateurs. Les moniteurs et les CI sont sur la ligne à réaliser des tâches fréquentielles

09h40 à 11h20 = production

11h20 à 12h00 = Arrêt Technique de Fabrication (ATF), c'est à dire changement des boites à noyaux, sablage/poteyage des 6 moules, nettoyage des installations, GIN, GAM, etc...

12h00 à 13h00 = production

Ce qui donne sur une équipe de 8 heures un arrêt de production de 45 minutes pour les pauses et de 40 minutes pour l'ATF

Ligne DV :

Est-il normal qu'un RG refuse de communiquer avec un délégué du personnel et un délégué CHSCT, cet incident est arrivé lors d'une fuite de gaz sur un carrousel, les mesures montraient une forte présence de gaz dans le local du traitement des eaux industrielles et l'opérateur du LM7 d'égrappage était incommodé. Ce responsable du DV a voulu redémarrer le poste sans vouloir trouver une solution avec les délégués (parole citée par ce responsable, n'importe quel balayeur peut arrêter une installation) merci pour les délégués.

Nous trouvons que ce responsable n'est pas apte à gérer du personnel et de plus il le met en danger et menace la sécurité du site.

Nous prévenons la direction de l'incompétence de cette maîtrise sur cet événement et le non-respect des élus.

Réponse de la Direction:

Un responsable hiérarchique ne doit pas refuser de communiquer auprès des représentants du personnel surtout quand il s'agit des difficultés de son secteur. Cependant, nous prenons en compte votre remarque et ferons en sorte que cela ne se reproduise plus.

Q.RH

Que doit faire lorsqu'une personne de maintenance rencontre lors de son intervention des événements qui peuvent engendrer un risque pour le personnel ?

Quelle est la démarche à suivre ?

Qui est capable de mesurer le risque, qui arrête l'installation, dans quel délai ?

Réponse de la Direction:

Cette personne doit informer sa hiérarchie qui prendra les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque.

Q.RH

Est-il normal de remettre une réunion CHSCT parce qu'il manque une organisation syndical ?

nous vous demandons de respecter les représentants et élus du CHSCT qui sont en 3/8 et qui se déplacent.

Réponse de la Direction:

Ce n'est pas normal. Votre demande est prise en compte

Q.RH : temps de travail :

Pourriez-vous nous communiquer une date pour le début des négociations sur le temps de travail 2013 ?

Réponse de la Direction:

la 1ère réunion est prévue pour le 10 octobre, la 2nde pour le 7 novembre au niveau du groupe.

Concernant l'établissement, la négociation débutera dans la première quinzaine de novembre

Q.RH : contrat de professionnalisation :

Combien de contrat PRO avons-nous à FCH et si les enfants de salariés sont privilégiés ?

Réponse de la Direction:

A ce jour, 50. Non, mais nous regardons avec attention les demandes (recommandations) formulées par les partenaires sociaux

Q.RH

Pouvez-vous informer les salariés qu'il existe une aide pour les études supérieures pour les enfants.

Réponse de la Direction:

une information a été diffusée dans le ¼ d'heure d'info cette semaine. Le service social est à votre disposition pour tout complément d'information.

Médailles du travail:

- 1) La séance de remise des médailles de travail est-elle considérée comme séance de travail ?
- 2) Si oui, un salarié travaillant de nuit pourra-t-il prétendre aux 11 heures réglementaire entre 2 séances.
- 3) Ce même salarié qui vient exclusivement pour la remise de sa médaille prétend-il aux frais de déplacement ?

Réponses de la Direction:

Cette séance n'est pas considérée comme une séance de travail. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement de frais de déplacement.

CARBO GLASS :

Quel gant de protection pour la manipulation carbo glace doit on utiliser ?

Réponse de la Direction:

Pas de réponse obtenu à ce jour.

Quel geste le sauveteur secouriste doit-il faire en cas de brulures avec le carbo glace ? (à savoir -70°)

Réponse de la Direction:

Pas de réponse obtenu à ce jour.

Fusion Ferreux:

Quel est l'état d'avancement de l'investissement prévu en fusion Ferreux,

Réponses de la Direction:

Le projet est actuellement en « stand-by », il sera engagé dès que les possibilités d'investissement du Groupe le permettent. Le projet est actuellement en « stand-by », il sera engagé dès que les possibilités d'investissement du Groupe le permettent.

Personnels isolés:

Nous demandons que les personnels isolés dans leur métier soient équipés de téléphone ainsi que les personnels de maintenance comme sur les autres sites de PSA.

Réponse de la Direction:

Le projet d'investissement d'une téléphonie interne à base de DECT comme sur d'autres sites PSA est actuellement gelé dans le cadre du plan d'économie. Une étude de solution alternative moins onéreuse est actuellement en cours.

Piste extérieur:

Le stop interdisant la circulation lors des manœuvres wagons n'est plus respecté, des déclis ont été émis sur le sujet, notamment par le réfractaire, pourquoi attendre ?

Réponse de la Direction:

Un point d'avancement sur ce déclis sera réalisé dans les plus brefs délais. Mais la première règle qui s'impose est le respect de la signalisation et du code de la route.

Ferreux (Q. de 2011)

.Lors de l'utilisation des 6 turbines sur la grenailleuse de la chaîne 1, nous envoyons de la poussière de grenaille dans l'atelier, les 6 turbines sont utilisées à titre exceptionnelle, mais ce n'est pas une raison.

La poussière s'accumule dans les deux turbines non utilisées et à leur mise en route, l'aspiration n'a pas la capacité de tout absorber.

Quel est votre plan d'action ?

Réponses de la Direction:

Une inspection sera faite sur l'ensemble dépoussiéreur / séparateur magnétique afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

.A ce jour l'inspection a-t-elle été réalisée ?

Réponse de la Direction en octobre 2011 :

Oui et suite à cette inspection, 2 interventions seront effectuées sur le séparateur sous 15 jours. D'autre part, les problèmes proviennent notamment des turbines 2, 4, 5 qui sont sujettes à « cracher » plus que la normale. Un contrôle des spectres sera effectué et des mesures conservatoires prises.

.Quels résultats ont donnés ces 2 interventions ? Si mesure conservatoire, laquelle ?

Réponse de la Direction en décembre 2011 :

Le 12 décembre, les opérations de contrôle des poussières rejetées en sortie de la grenailleuse ont été effectuées. Les turbines ont été démarrées séparément avec aspiration à l'arrêt et avec une intensité nominale de 40 ampères. Suite aux différents contrôles visuels, il a été décidé de ne pas inverser les tuyaux d'alimentation de grenaille comme précédemment envisagé. Ce problème laisse supposer un problème de conception machine. Une étude plus approfondie du débit serait nécessaire pour engager des solutions.

Quelle solution avez-vous envisagé à ce jour ?

Réponse de la Direction en juillet 2012 :

Réponse de C. NEYROUD : (BMD de la SPO 1) : Les différentes interventions réalisées suite aux diagnostics ont permis l'identification des causes, l'étanchéité de la dalle 7 m (Mesure conservatoire) doit être réalisée.

Quel délai pour la réalisation et par qui ?

Réponse de la Direction en septembre 2012:

Les différentes interventions réalisées suite aux diagnostics ont permis l'identification des causes, l'étanchéité de la dalle 7 m doit être réalisée (Mesure conservatoire).

Il a décidé qu'à chaque démarrage lors des weekends, chaque turbine sera activée pour éliminer les poussières sur les lits de grenailles

Semaine 44 :

Cette semaine devrait être non travaillée à DMB, l'UP de Metz Borny a déjà informé le personnel TAM et OP qu'ils seront en APLD les 29.30 et 31 octobre.

Pourquoi à FCH, ne sommes pas encore informer ?

Réponse de la Direction:

une information fixant les modalités d'encodage sera diffusée à l'ensemble de l'encadrant à l'issue de la réunion ordinaire du CE de ce mois-ci.

Finition Ferreux :

Par temps de forte pluie, des fuites situées en finition ferreux entre les poteaux B7 et C7, occasionne un écoulement d'eau important sur l'armoire électrique de la STH 62.

une bâche a été déposée sur l'armoire en guise de mesure conservatoire. Un entretien des toitures est 'il envisagé ?

Réponse de la Direction en sept 2012 :

Les Demandes d'Intervention ont été transmises à MSTG, les actions réalisées. La protection provisoire sur l'armoire de la STH 62 est maintenue car nous rencontrons des difficultés d'évacuation des liquides CND en fosses (Sortie par les événements), ce point est en cours d'analyse.

Accidents déclarés :

Pourquoi lors d'une déclaration d'accident, le 5 pourquoi se retournent souvent vers la personne ?

Réponse de la Direction en sept 2012 :

Causes des Lésions		
Causes	Nombre	%
Gestuelles	7	50%
Déplacement	5	36%
Manutention manuelle	1	7%
Dysfonctionnement machine	1	7%

On voit bien qu'un dysfonctionnement de la machine n'entre que dans 7% des cas de figure. Les autres cas sont liés à un acte humain (on ne dit pas que c'est de la faute de la personne, mais de par ses actes ou son activité le collaborateur est à l'origine de son fait accidentel).

Q.RH (mutuelle)

Pourquoi le tiers payant ne fonctionne pas pour certaines prestations. ? (soins externes, scanner, etc...)

SVP, pas de réponses du genre: Voir avec les personnes assurant les permanences d'AON pour les cas particuliers.

Ce serait une façon de se défiler !!!! Ce n'est pas moi, c'est l'autre !!!

Réponse de la Direction:

Le tiers payant fonctionne sur les prestations prévues dans la notice d'information – page 13. Le périmètre du tiers payant est défini lors de la mise en place du contrat et inscrit sur la carte de tiers payant dont dispose les salariés.